

CENTRE DE VOL A VOILE DE VILLEFRANCHE EN BEAUJOLAIS

Office des sports , 535 Avenue St Exupéry 69400 Villefranche sur Saône

Tarifs 2021 au 01/01/2021, non contractuels, communiqués à titre indicatif, modifiables sans préavis.

« POUR POUVOIR VOLER LE SOLDE DU COMPTE DU PILOTE DOIT ETRE CREDITEUR DE 50 EUROS AU MINIMUM »

Tarifs inscription membre

	+ 25 ans	- 25 ans
Cotisation annuelle membre	140 €	140 €
Participation forfaitaire aux frais	275 €	75 €
- 50% après le 1er Août, pour l'année en cours		
Licence et assurance fédérale – FFVP 2021 (hors options)	168,59€	86,59€

- A partir du 1er octobre, l'inscription, la participation aux frais et la licence sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.
- 30 € de réduction sur la licence avec le Pass' Région pour les lycéens de la région Auvergne Rhône Alpes.

Assurance fédérale passager	10 €
Participation forfaitaire aux frais, propriétaire planeur privé	1 200 € (tarif CCI)
Taxe atterrissage pour les ULM	610 € (tarif CCI)

Tarifs location de cellule

<u>Principe de la tarification</u>: Le tarif de base est appliqué pour chaque pilote jusqu'à un montant global de location cumulée de 220 € quel que soit le type de planeur; ensuite une réduction est appliquée jusqu'à un montant de 1280 €.

Au-delà de 1280 € la location est gratuite quel que soit le type de planeur.

Taux horaire de cellule en fonction du montant dépensé en location de cellule par siège Machine Tarifs de base Au-delà de 220 € **Duo Discus** 20,60 €/h par siège 15,04 €/h par siège **Cellule SF25** 12,90 €/h par siège 9,42 €/h par siège ASK13, Alliance SF34 11,60 €/h par siège 8,47 €/h par siège LS4 24,50 €/h 17,89 €/h 20,60 €/h 15,04 €/h Pégase 12,90 €/h 9,42 €/h **Astir** 7,70 €/h 5,62 €/h Ka 8

- Les heures cellules sur les planeurs biplaces avec deux membres du club (hors instruction) seront obligatoirement facturées par siège, chaque pilote étant facturé selon son tarif.
- Lors des « VI perso » (cas ou un pilote du club emmène, en biplace, une personne extérieure au club) le pilote sera facturé selon son tarif pour son siège, mais supportera également la facturation du siège passager au même tarif.
- L'utilisation des planeurs biplaces en solo est possible <u>uniquement</u> dans le cas où aucun planeur monoplace n'est disponible. Dans ce cas, le pilote paye son siège selon son tarif. (Il ne paie pas le deuxième siège)

Tarifs location de cellule biplace pour instruction

Machine	Tarif de base	Au-delà de 220 €
Duo Discus	25,00 €/h	18.25 €/h
SF25	15,50 €/h	11,31 €/h
ASK13, Alliance SF34	13,90 €/h	10,15 €/h

- Ces tarifs s'appliquent pour :
 - Les vols de contrôle obligatoires,
 - o Les pilotes en formation campagne ou perfectionnement avec un instructeur.
 - o Les pilotes nouvellement brevetés qui ne peuvent voler que sur leur planeur de formation.

Forfait annuel apprentissage

Forfait apprentissage pour les pilotes débutants le vol à voile 120 €

- Heures de vols illimitées sur l'année en Alliance et ASK 13 jusqu'au lâché sur monoplace.
- Les heures de formations sont dispensées par des instructeurs qualifiés et bénévoles.
- A partir du 1er octobre, le forfait est valable pour l'année suivante.
- Renouvelable une fois, l'année suivante, si le pilote n'est pas encore lâché sur monoplace
- Sont facturées en plus : Les mises en l'air (remorqueur et motoplaneur)
- La formation campagne n'est pas inclus dans le forfait.
- Le tarif inscription membre n'est pas compris dans le forfait. (Cotisation, participation aux frais et licence)

Tarifs mises en l'air

(Remorqueur et motoplaneur)

Remorqueur DR 400	3,00 € le 100 ^{ième} moteur	
	Mini de facturation à 24 € (8/100 ^{ième}), hors tour de piste école.	
Moteur SF25	0,55 € le 100 ^{ième} moteur	
Dépannage Belleville et Brindas	85 € **	
Dépannage Mâcon, Feurs et St Galmier	120 € **	
Dépannage air planeur club	2,10 € le 100 ^{ième} moteur **	

^{**} exclusivement pour les membres du club

Vol découverte

• Vol d'initiation : **100** € (**90** € à partir de 10)

Forfait cinq vols

• Forfait 5 vols avec instructeur (ou avec pilote expérimenté) : **437** € (*377* € pour les -25 ans)

Pilote de passage

- Cotisation **25 €**/jour (maxi 10 jours par an sur une seule période de 30 jours consécutifs)
- Hangar planeur 20 €/jour (maxi 20 jours par an)

Aérodrome de Villefranche-Tarare - tél: 04 78 47 92 50 - cvvbeaujolais@wanadoo.fr

Association loi 1901 - Siège social : Maison des associations sportives, 535 avenue St Exupéry

69400 Villefranche/Saône - site : planeur-beaujolais.fr